

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°986 DU 24 FEVRIER 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

NOTRE CITATION

«Contre le camp de la majorité silencieuse, j'ai choisi la minorité bavarde » .

GUY BEDOS

Le 34^e numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 30 pages

Distribué à 15.100 personnes

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LA
DÉFLATION
MENACE
TOUJOURS

L'URBANISME
NOUVEAU
EST ARRIVÉ

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 16

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 22

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 25

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 28

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

UN URBANISME QUI CHANGE

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), adopté définitivement par le Parlement le 20 février, comporte de nombreuses modifications des règles d'urbanisme, avec notamment la suppression du coefficient d'occupation des sols, le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités, sauf en cas de minorité de blocage, et de nouvelles mesures concernant la reconversion des sols pollués. Sénateurs et députés UMP ont annoncé ce 24 février avoir saisi le Conseil constitutionnel à propos de plusieurs dispositions phares du texte. Mais ils s'en prennent avant tout au volet logement, notamment l'encadrement des loyers. Sénateurs et députés UMP ont annoncé ce 24 février avoir saisi le Conseil constitutionnel à propos de plusieurs mesures phares du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), adopté définitivement par le Parlement le 20 février. Les parlementaires de l'opposition contestent plusieurs points-clés concernant le volet logement du texte mais ne remettent pas en question les dispositions en matière d'urbanisme. Celles-ci apportent au final des changements notables au droit de l'urbanisme, même si au fil des discussions, les ambitions ont pu être revues à la baisse, notamment sur le transfert automatique de la compétence d'élaboration du plan local d'urbanisme aux intercommunalités (PLU).

DENSIFICATION EN ZONE URBAINE

Tout d'abord, le texte comprend des mesures pour renforcer la densification en zone urbaine et pouvoir construire davantage là où les besoins sont les plus criants. Pour faciliter notamment la densification des quartiers pavillonnaires, le projet de loi supprime la disposition de la loi Urbanisme et Habitat de 2003 qui permet au plan local d'urbanisme (PLU) de fixer une taille minimale de terrain, ainsi que le coefficient d'occupation des sols (COS).

Pour les lotissements, la subdivision des lots sera facilitée : alors que la majorité qualifiée était requise, il lui est substituée la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie du lotissement, ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie. Pour éviter que la densification ne se fasse aux dépens des espaces naturels en ville, le texte introduit aussi un "coefficient de biotope" qui établit un ratio entre la surface favorable à la nature et la surface d'une parcelle construite ou en passe de l'être. "Le PLU pourra ainsi favoriser le maintien ou le renforcement de la biodiversité et de la nature en ville en réservant, lors d'opérations de constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, une part de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables (sols, surfaces en pleine terre végétalisées, toitures et terrasses ou murs et façades végétalisés, surfaces alvéolées perméables, zones humides, etc.)", souligne le dossier de presse du ministère du Logement sur le projet de loi. Le texte entend aussi moderniser le droit de préemption pour mobiliser des gisements fonciers. Il renforce ainsi l'exercice du droit de préemption par le préfet, dans les 197 communes qui affichent un retard par rapport à leurs obligations de construction de logements sociaux. Malgré l'avis défavorable d'une commune, le préfet peut désormais préempter tout type d'immeubles, quel que soit leur régime de propriété, dès lors qu'ils sont affectés au logement. Le projet de loi sécurise aussi les modalités de mise en oeuvre du droit de préemption : les intercommunalités ont la possibilité de se doter d'une zone d'aménagement différencié locale, où s'applique leur droit de préemption et les collectivités peuvent avoir plus d'information sur un bien et le visiter avant de préempter.

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi vise aussi à donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols. Il compte ainsi favoriser le reclassement en zones naturelles des anciennes zones à urbaniser. Le plan local d'urbanisme (PLU) d'une commune prévoit une définition du territoire en quatre grands types de zonage selon la destination retenue pour chaque espace : zones urbaines (zones U), déjà urbanisées et où les équipements publics ont une capacité suffisante pour desservir de nouvelles constructions ; zones à urbaniser (zones AU), destinées à être ouvertes à l'urbanisation, qui se subdivisent en zones dites 1AU, constructibles et proches de réseaux (voirie, eau,

assainissement, électricité) et en zones 2AU qui, à l'inverse, ne ont pas encore constructibles et distantes de ces réseaux ; zones agricoles (zones A), à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ; zones naturelles (zones N), à protéger en raison de la qualité des sites, de l'existence d'une exploitation forestière ou de leur caractère d'espace naturel. Pour veiller au juste dimensionnement des ouvertures à l'urbanisation, le projet de loi Alur impose deux nouvelles dispositions : une collectivité qui prévoit de modifier son PLU pour urbaniser une zone 2AU doit produire une délibération motivée démontrant que cette ouverture à l'urbanisation est rendue nécessaire par un tissu urbain (zones U) qui n'offre pas d'autres possibilités pour la construction ; les zones classées 2AU qui n'auront fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de 9 ans seront considérées comme zones naturelles ou agricoles. Elles ne pourront donc plus être ouvertes à l'urbanisation, sauf à engager une procédure de révision du PLU. Pour lutter contre le mitage, autrement dit le grignotage des terres autrefois dévolues à l'agriculture par des constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, certains principes limitant la constructibilité seront renforcés. Le projet de loi Alur élargit le champ d'intervention des commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA). Dans les communes non couvertes par un document d'urbanisme, la possibilité existante de recourir à une délibération motivée du conseil municipal pour déroger à la règle d'inconstructibilité est davantage encadrée. Sont ainsi possibles, à titre exceptionnel, les constructions ou installations que le conseil municipal considère de l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale. Mais ces projets ne devront ni porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, ni entraîner un surcroît important de dépenses publiques. Ces délibérations devront être prises après avis conforme de la CDCEA. Pour les communes couvertes par un PLU, le projet de loi prévoit de rendre exceptionnelle la possibilité d'utiliser le "pastillage", qui permet de délimiter, en zone agricole et naturelle, des secteurs de taille et de capacité limitées. Pour renforcer la maîtrise de l'urbanisation sur ces territoires, ces "pastilles" seront désormais délimitées avec l'accord du préfet et après avis de la CDCEA. Dans les zones agricoles, les bâtiments agricoles qui représentent un intérêt architectural ou patrimonial

peuvent faire l'objet d'un changement de destination et d'une extension limitée, sous conditions qu'ils ne compromettent pas l'exploitation et après avis conforme de la CDCEA. Dans les zones naturelles, les autorisations de travaux sont soumises à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le texte compte aussi renforcer l'ingénierie foncière. Après les territoires industriels et en mutation, et les territoires tendus en matière de logement, le gouvernement souhaite doter l'ensemble des territoires, autant que nécessaire, d'établissements publics fonciers (EPF) d'Etat et/ou locaux. Le texte définit pour les EPF locaux des missions et objectifs similaires à ceux des EPF d'Etat, afin d'inscrire leur action au service de la production de logements, de la lutte contre l'étalement urbain et de la promotion du développement durable. Pour encourager les collectivités à se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU), le texte met fin aux plans d'occupation des sols (POS). La loi précise aussi qu'en l'absence de transformation en PLU au 31 décembre 2015, le POS devient caduc et le territoire qu'il couvre se voit appliquer le règlement national d'urbanisme (RNU). Pour mettre un coup d'arrêt au développement de friches commerciales, le projet de loi crée, pour les porteurs de projets d'équipements commerciaux, une obligation d'organiser la remise en état du terrain ou de traiter une friche. Afin de limiter la consommation d'espaces et l'imperméabilisation des sols, la superficie des parcs de stationnement des équipements commerciaux est plus strictement limitée. Alors que le code de l'urbanisme fixe actuellement un plafond équivalent à 1,5 fois la surface bâtie, le projet de loi divise par deux ce plafond : la superficie du parking peut représenter au maximum les trois quarts de la surface du bâti. La possibilité est laissée au PLU de moduler ce ratio jusqu'à 1, pour tenir compte des circonstances locales. Les places de stationnement dédiées à l'alimentation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ne sont pas prises en compte dans ce ratio. Les revêtements perméables comptent pour moitié. Le texte soumet aussi à autorisation d'exploitation commerciale la localisation des "drive", ces points de retrait permettant au client de venir retirer ses achats sans sortir de son automobile, qui connaissent aujourd'hui une véritable explosion : entre janvier 2012 et février 2013, il s'est ouvert l'équivalent de 5 "drive" par jour, tandis que 87 ouvertures étaient annoncées rien que sur le mois de janvier 2013. Ce phénomène a entraîné l'implantation désordonnée d'entrepôts, loin de toute considération d'aménagement du territoire ou de

développement durable. Pour lutter contre le mitage du territoire, les "drive" doivent donc être implantés au sein des zones urbanisées, dans les zones commerciales existantes, à proximité des lieux de vie et d'activités habituellement fréquentés par les consommateurs. Il est prévu que cette disposition s'applique aux "drive" en projet comme à ceux pour lesquels une demande d'autorisation d'urbanisme est en cours d'instruction, au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Le projet de loi Alur comporte aussi des dispositions très attendues sur le traitement des sols pollués. On compte plus de 300.000 sites potentiellement pollués sur le territoire et plus de 4.000 présentant une pollution avérée susceptible d'engendrer des risques sanitaires importants. L'enchevêtrement et la complexité des règles actuelles ont entraîné une multiplication des contentieux (+150% en trois ans). Pour permettre le recyclage d'anciens sites industriels à des fins de construction, le texte prévoit donc plusieurs mesures : améliorer l'information des populations sur la pollution des sols et prévenir l'apparition des risques sanitaires qui y sont liés ; encourager l'engagement des acteurs publics et privés dans le redéploiement des friches industrielles vers un usage résidentiel dans le respect du principe pollueur-payeur ; opérer une clarification des responsabilités des acteurs et établir un cadre sécurisé propice à la réhabilitation des friches, dans le respect du principe pollueur-payeur, alors que l'incertitude des règles actuelles paralyse les acteurs du secteur n'ayant pas l'expérience de la gestion des sites pollués ; concourir au développement d'entreprises spécialisées dans le traitement des sites et sols pollués et à l'essor d'une filière économique intégrée.

FAVORISER LES PLU INTERCOMMUNAUX

Le projet de loi vise également à moderniser les règles d'urbanisme. La disposition la plus emblématique, qui a donné lieu aux débats les plus animés au Parlement, est celle instaurant le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités, selon des modalités revues au fil des discussions, jusqu'au compromis final trouvé en commission mixte paritaire. Le transfert doit donc intervenir au terme d'un délai de trois ans suivant la promulgation de la loi mais ce transfert peut être reporté si une minorité de blocage rassemblant un quart des communes représentant au moins 20% de la population d'une communauté est réunie. Une clause de revoyure prévoit que le

conseil communautaire et les communes délibèrent sur le transfert de compétence au niveau intercommunal à chaque fois qu'il est renouvelé (un transfert volontaire entre chaque renouvellement reste également possible, selon ces nouvelles modalités). Avant le délai de trois ans prévu par la loi, les modalités de transfert de compétences actuellement prévues par le code général des collectivités territoriales demeurent. Pour faciliter l'élaboration des futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), le texte rend aussi facultative l'intégration des plans locaux de l'habitat et des plans de déplacement urbain dans le PLUi. Le projet de loi veut aussi encourager la participation des citoyens en amont des projets. Il instaure ainsi une modalité de concertation, dès l'avant-projet et tout au long de la procédure, conçu comme une alternative à l'enquête publique qui arrive parfois trop tard pour prendre en compte l'ensemble des incidences du projet sur son environnement.

RENFORCEMENT DU RÔLE DU SCOT INTÉGRATEUR

Le texte clarifie également la hiérarchie des normes dans les documents d'urbanisme. Le schéma de cohérence territoriale (Scot) voit son rôle intégrateur renforcé : le PLU se référant à ce document sera juridiquement sécurisé. De plus, afin que l'intégration des différents documents soit plus rapidement effective, il est prévu que le délai pour la mise en compatibilité du PLU avec le Scot soit d'un an si la mise en compatibilité nécessite une évolution mineure et de trois ans si une révision est nécessaire. En outre, le projet de loi crée deux nouvelles obligations pour le Scot : une analyse du potentiel de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, pour limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et favoriser la densification en tenant compte des formes urbaines et architecturales ; un diagnostic agricole du territoire, qui complète le diagnostic économique et prend spécifiquement en compte l'impact de l'activité agricole sur l'ensemble de l'économie du territoire à moyen terme, afin de mieux préserver le foncier, les exploitations agricoles et leurs conditions de fonctionnement. Enfin, le rôle du Scot comme document pivot de l'aménagement commercial est conforté. Le document d'aménagement commercial (DAC) est supprimé, au bénéfice du document d'orientation et d'objectifs, qui précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal. Il définit dès lors les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des

centres-ville, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité, permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre. "Ainsi, ces conditions d'implantation devront privilégier la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement", souligne le ministère.

PRISE EN COMPTE DE L'HABITAT LÉGER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

A noter enfin, le projet de loi Alur comporte des mesures visant à reconnaître que les dispositions d'urbanisme ont vocation à prendre en compte l'ensemble des modes d'habitat sur le territoire et à considérer l'habitat léger (yourte, tipi, roulotte, mobile home...) comme lieu d'habitation permanent devant entrer dans le droit commun, pour éviter l'instabilité juridique actuelle. L'absence de réglementation concernant les yourtes, par exemple, a en effet conduit à une "judiciarisation" croissante des relations entre porteurs de projets et collectivités locales. Les documents d'urbanisme peuvent donc définir les terrains où les résidences mobiles ou démontables, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, peuvent être installées. Ces terrains sont soumis à un régime de déclaration préalable ou de permis d'aménager. Si les résidences mobiles ont un statut connu, les résidences démontables, de formes diverses, doivent répondre à un "cahier des charges", dont le contenu sera précisé par décret. Parmi les conditions requises, il faudra démontrer la réversibilité de l'habitat (habitat démontable, installation effectuée sans intervention d'engins lourds, aucun élément inamovible), les conditions de raccordement le cas échéant aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissements collectifs, de façon à ne pas impacter les budgets des collectivités locales via la création de nouveaux réseaux, sans oublier les règles élémentaires de sécurité - l'utilisateur de l'habitat doit veiller à la propreté, à la salubrité et à l'entretien des lieux pour éviter les incendies. Plusieurs dispositions du volet urbanisme du texte permettent que les résidences mobiles ou démontables, qui constituent l'habitat permanent de leur utilisateur (par opposition à une utilisation touristique), soient autorisées en zones urbaines mais aussi dans les "pastilles", ces secteurs de taille et de

capacité d'accueil limitées, prévus par le règlement des PLU dans les zones agricoles ou naturelles, qui sont normalement non constructibles. De la même manière, les "terrains familiaux locatifs", destinés à l'installation des résidences mobiles de gens du voyage désireux de disposer d'un ancrage territorial sans toutefois renoncer au voyage une partie de l'année, peuvent également être installés dans des pastilles définies au sein des zones agricoles ou naturelles des PLU.

Source Localtis

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

LA BCE EST PRÊTE

En marge du G20 Finances, Mario Draghi a indiqué que le Conseil des gouverneurs de la BCE se tenait prêt à agir en cas de déflation dans la zone euro. Le conseil des gouverneurs de la BCE est "disposé et prêt à prendre des mesures au cas où" les risques de déflations "prendraient de l'ampleur". Lors du G20 Finances à Sydney, le président de la Banque centrale européenne, l'Italien Mario Draghi, a de nouveau prévenu que la BCE pourrait intervenir en cas de crise. Fin janvier, lors du Forum économique mondial de Davos, Mario Draghi avait indiqué qu'il était envisageable que la BCE rachète des prêts bancaires accordés à des entreprises ou à des ménages. Mais pour le moment, la question ne se pose pas : c'est presque devenu une antienne pour le président de la BCE, il n'y a aucun signe de déflation en Europe. A Sydney, il a expliqué : Nous n'avons pas la preuve que des personnes reportent leurs plans de dépenses en vue d'acheter moins cher un bien identique, en d'autres termes, nous ne voyons pas ce qui est défini comme étant la déflation. Début février, la publication des chiffres de l'inflation lors du mois précédent a sonné comme une mauvaise surprise. Au lieu d'accélérer légèrement comme attendu, l'inflation a encore ralenti, à 0,7%, après 0,8% en décembre. Loin de l'objectif de la BCE de maintenir une inflation proche de 2%. Alors que les analystes se divisent sur la question de savoir si la BCE doit ou non mettre en place des mesures de relance, Mario Draghi assure que le Conseil des gouverneurs se tient prêt à intervenir: Nous sommes conscients des risques. Le Conseil des Gouverneurs est disposé et prêt à prendre des mesures dans le cas où ces risques monteraient en puissance. Le conseil aura, selon Mario Draghi, "l'ensemble des informations pour décider d'agir ou non"

lors de sa prochaine réunion, le 6 mars à Francfort. A cette occasion, les gouverneurs de la BCE publieront pour la première fois une projection de l'inflation pour l'année 2016.

CANAL+ : LE GRAND DÉCALAGE ENTRE LES VALEURS ET LA RÉALITÉ

À l'heure des entretiens individuels et annuels et de la fixation des objectifs pour les mois qui viennent, nous souhaitons revenir sur ce qui caractérise le Canal+ de ce début 2014 et sur l'abîme qui sépare maintenant les ambitions opérationnelles des réalités sociales. Jamais dans l'histoire de Canal+ il n'y a eu un si grand décalage entre des valeurs, des objectifs portés par notre entreprise et leurs traductions sur le plan social. Aujourd'hui, le grand écart est réalisé et la rupture musculaire en voie d'accomplissement. Pour analyser cette situation, il faut remonter dix ans en arrière et considérer l'arrivée d'un nouveau management, tout orienté finance. Après l'épisode Messier, ce sont les financiers qui ont pris le pouvoir. Dehors les saltimbanques ! Mais la remise en ordre des comptes et des finances s'est parallèlement traduite par une mise au pas du corps social. En effet, selon les nouveaux dirigeants, Canal+ était une entreprise trop dilettante... Depuis, pour répondre à cette injonction infondée et erronée, les services RH ont, année après année, inventé, développé et mis en place procédés, organisations et méthodes pour contraindre, affaiblir les résistances, et accélérer le renouvellement des salariés. Pour également favoriser le fameux « turn-over », un concept indispensable pour apporter ce bol d'air sans lequel Canal+ asphyxierait, perdrait de sa capacité à inventer, à se renouveler et à se projeter dans le nouveau monde digitalisé. Ce concept est évidemment erroné. S'il fallait illustrer cette idée absurde, il faudrait se pencher sur la carrière des nos derniers patrons recrutés pour diriger le pôle distribution. Ils ont tous passés plus de vingt ans dans leur ancienne maison. C'est certainement et aussi pour cela qu'ils ont été recrutés. Les conséquences de ce décalage entre un discours managérial et une réalité opérationnelle sont aujourd'hui désastreuses. L'édition vient de rejoindre la distribution dans l'application d'un modèle qui pourtant a tout produit, sauf des résultats opérationnels. « Faut bouger m'sieurs dames, turn-over, y'a que ça de vrai, j'vous dis... c'est pour vo't bien ». Pour les uns, c'est un départ vers l'Afrique ou l'Asie ; pour les autres, ce peut être une mobilité vers l'extérieur. « Le CV de

Canal se vend bien sur le marché, allez-y ». Ce n'est pas faux mais en agissant systématiquement ainsi, on affaiblit le corps social de Canal, une constante réalité depuis neuf ans. Cette méthode est incontournable pour adapter l'organisation nous dit-on, pour recruter du jeune geek et favoriser l'innovation et l'adaptation dans un monde qui bouge à la vitesse de la lumière... Alors il faut faire bouger les organisations de force s'il le faut. Tant pis si les dégâts collatéraux vont jusqu'à affecter la santé physique et psychologique de nombreux salariés déboussolés : c'est bien la preuve qu'ils n'étaient pas à leur place s'ils ne résistent pas. Pour compléter un recrutement qui se voudrait efficace et branché, nous proposons d'ajouter comme compétences incontournables : celles produites et développées par les « no-life » (ces personnes qui consacrent une très grande partie, si ce n'est la totalité de leur temps à pratiquer leur passion, leur travail, au détriment d'autres activités) ou encore les « nerds » (les solitaires passionnés et obnubilés par des sujets intellectuels liés aux sciences et aux techniques). De l'or social pour nos DRH qui recrutent peu mais recherchent des personnes disponibles en permanence, pas revendicatrices, n'ayant aucune appétence pour autrui et encore moins pour le social. Imaginez Anne, Christine, Elena... Une horde de « no-lives », de « nerds ». Le rêve, non ? Mais une entreprise qui veut se caractériser comme innovante peut-elle dans le même temps être archaïque sur le plan social ? Dans les entreprises mondialisées, souvent citées en interne comme référence par notre management, Google, Apple et autres géants de l'internet anglo-saxon, l'organisation du travail est totalement décentralisée. Elle est même basée sur un concept de liberté afin de favoriser la créativité et ça marche. Le modèle anti-créatif par excellence se caractérise au contraire par la contrainte, l'encadrement tatillon, le procédé absurde... De ce point de vue, nous ne sommes plus très loin de servir de prototype. L'une des raisons qui participent des blocages et de ces tensions sociales dans notre entreprise provient justement d'un certain type de management. Hérité des meilleures écoles militaires françaises, il reproduit un modèle de commandement coercitif auquel personne ne doit déroger. C'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui devrait faire référence dans nos entreprises. La rupture avec notre ADN se situe d'abord à cet endroit. La créativité ne s'accommode pas des oukases et ordres indiscutables. Toutes les entreprises sortent aujourd'hui du modèle coercitif « top down » où la vérité descendrait dans un continuum hiérarchique vertueux. C'est fini, ça ne marche plus et c'est contreproductif. Aujourd'hui, le modèle est

coopératif. Il doit favoriser les transversalités, les échanges, les coopérations. Le sachant n'est plus le patron de droit divin mais la communauté de l'entreprise, rassemblée autour d'un projet et d'un ou plusieurs objectifs. Ce modèle à l'œuvre chez nos concurrents anglo-saxons devra tôt ou tard être mis en œuvre chez nous comme ailleurs car il est la seule réponse sociale à la transformation rapide de notre environnement et de nos entreprises et à la nécessaire adaptation de nos organisations. Ou bien il ne reste plus qu'à fabriquer l'entreprise kleenex, le rêve de flexibilité absolue pour certains patrons. Tout va très vite nous dit-on... C'est vrai, tout va très vite mais chez nous, c'est à pas de chameau que le social évolue, empêchant la créativité, bloquant les initiatives, décourageant les meilleurs, démotivant les troupes jusqu'à provoquer de véritables tensions sociales et des « burn-outs » retentissants. Éloignement du terrain, incompréhension des résistances, certains de nos décideurs décident sans même connaître les conséquences de leurs décisions. Les projets de déménagement en cours en sont l'un des derniers exemples malheureux. C'est pourquoi nous préconisons un renversement des méthodes, une véritable révolution culturelle qui aurait pour finalité de repérer les bonnes méthodes afin de les favoriser et de tuer toutes celles qui alourdissent et détruisent la créativité, empêchent l'épanouissement, affaiblissent les salariés et annihilent les transversalités... Canal+ aura 30 ans le 4 novembre 2014. Un bel âge pour une belle aventure qui se meurtrit aujourd'hui dans un modèle social qui ne lui correspond pas. Un modèle qui freine les conquêtes et assombrit l'avenir alors que nous devons relever la tête pour affronter nos nouveaux concurrents. Les prochaines victoires ne seront pas que juridiques : elles seront avant tout des réussites opérationnelles. Grâce aux 5 000 salariés en interne, aux 10 000 en externe qui travaillent à la réussite de cette ambition future, un Canal+ rénové, conquérant, fier... Ce sera réalisable dans le respect des salariés, de tous ces travailleurs qui doutent et sont inquiets aujourd'hui. Il n'y a pas d'autre alternative que le changement social pour réussir. Mais en ce domaine comme dans tant d'autres, l'exemplarité peut servir de boussole...

Source : Miroir du social

ALERTE SUR L'ACCÈS AUX SOINS DES FONCTIONNAIRES EN FRANCE ET EN GUADELOUPE

Plus de 40 % des fonctionnaires déclarent renoncer à des soins, majoritairement pour des raisons financières. C'est le chiffre choc qui ressort de l'enquête * lancée par Intériale auprès d'agents des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). Une étude qui apporte de nouvelles informations documentées, après la publication, il y a quelques jours, du baromètre d'opinion de la DREES, révélant que les Français s'inquiètent de plus en plus des inégalités d'accès aux soins. En matière de complémentaire de santé, les agents des trois fonctions publiques ont un taux de couverture bien supérieur à la moyenne nationale : près de 98 % des agents interrogés disposent ainsi d'un contrat complémentaire. Pour autant, près de 41 % des fonctionnaires déclarent avoir renoncé à des soins ou des consultations médicales au cours des 12 derniers mois et ce, à plus de 3 reprises pour 40 % d'entre eux. « Une statistique alarmante qui vient contrecarrer l'idée reçue selon laquelle la complémentaire de santé serait la clef unique d'un bon accès aux soins. Aujourd'hui, il est évident que cela n'est plus suffisant », déclare Pascal Beaubat, président du groupe et de la Mutuelle Intériale. Le principal motif de renoncement aux soins est leur coût élevé, cité par 52 % des personnes interrogées, devant les délais d'obtention d'un rendez-vous (19 %), l'obligation de passer d'abord par le médecin traitant pour les consultations chez les spécialistes (12 %) ou encore les difficultés pour trouver un professionnel de santé (7%). Le renoncement aux soins des fonctionnaires porte d'abord sur les postes de dépenses les plus coûteux qui sont aussi les plus sujets aux dépassements d'honoraires : l'optique, le dentaire, ainsi que les consultations chez les médecins spécialistes. La moitié des sondés estime ainsi entre 50 et 200 € les frais restant à leur charge au cours de l'année. Une donnée tout à fait nouvelle et inquiétante que l'enquête révèle : 15 % des agents interrogés renoncent à des soins dentaires courants, pourtant pris en charge à 100 % par leur complémentaire santé. Quels leviers d'action pour endiguer ce renoncement aux soins ? La principale cause du renoncement aux soins n'est pas à imputer au désengagement de la Sécurité sociale, souvent pointé du doigt par les organismes complémentaires... La clef de l'accès aux soins est plutôt à rechercher dans la régulation des dépassements d'honoraires, afin de réduire le reste à charge des usagers. Un autre levier serait de développer l'accès aux réseaux

de santé, partenaires des organismes complémentaires, plébiscités par plus de 95 % des fonctionnaires interrogés. Plus de 80 % d'entre eux ont utilisé au moins une fois le réseau partenaire de leur organisme complémentaire. Enfin, le référencement pour la fonction publique d'État est un élément déterminant. Expérimenté sous une autre forme pour la fonction publique territoriale, un tel système a un caractère incitatif important pour les agents, comme le montre une précédente enquête menée par notre mutuelle en 2013 : cette participation a permis à près de 40 % des agents territoriaux de renforcer leur niveau de couverture en souscrivant des contrats d'une gamme plus élevée .

SAMSUNG LANCE GALAXY S 5

Samsung a une nouvelle fois sorti le grand jeu à l'occasion du grand salon de la téléphonie mobile (MWC) de Barcelone pour présenter ses nouveautés de l'année. En tête de liste figure son nouveau vaisseau amiral, le Galaxy S5. Avec ce terminal, le coréen veut confirmer sa position de leader du marché des smartphones. Avec 31 % des parts de marché, il distance tous ses concurrents, y compris le numéro deux du secteur, Apple (14 % de parts de marché). La principale innovation de ce smartphone est son lecteur d'empreintes digitales. Une fonction dont son plus grand rival, l'iPhone 5S d'Apple, est déjà équipé. Soucieux de se démarquer de l'américain, Samsung a ajouté des services supplémentaires: non seulement la reconnaissance d'empreintes permet de s'identifier à son téléphone, mais elle permet aussi de régler ses achats Internet grâce à un partenariat avec le leader des paiements en ligne PayPal. Une fois un compte PayPal créé, il suffit de passer son doigt sur le lecteur pour valider un achat. Cela permet aussi d'éviter de laisser son numéro de carte bancaire sur différents sites marchands. Un des autres points forts du Galaxy S5 est la prise de vues. Ce point est lui aussi fondamental, la photo étant une des trois fonctions les plus utilisées sur un smartphone. L'appareil photo du Galaxy S5 dispose de caractéristiques qui se rapprochent de celles d'un appareil reflex. Il est doté d'un capteur en ultra HD (deux fois la qualité de la HD). Samsung n'est d'ailleurs pas le seul à avoir adopté ce nouveau standard. Le Xperia Z2 de Sony et le G Pro 2 de LG en sont aussi équipés. Le Galaxy S5 dispose aussi d'un accès amélioré aux réseaux Wi-Fi et mobiles. Un point indispensable pour répondre à la demande croissante des utilisateurs de smartphones qui s'échangent toujours plus de

photos et de vidéos. Là aussi, le consensus est total chez les grandes marques. Samsung, Sony, Nokia, ou encore LG et Huawei, mettent en avant la 4G, l'Internet mobile très haut débit. «Aux États-Unis, les possesseurs de terminaux 4G transmettent 19 fois plus de données que tous les autres, en dépit d'un taux d'équipement encore marginal», a affirmé Richard Yu, le PDG de Huawei. La rapidité des connexions s'avère aussi fondamentale alors que les smartphones peuvent être utilisés pour réaliser de plus en plus de tâches. Ainsi, Samsung a transformé son Galaxy S5 en télécommande de la maison. Dans certains pays, le smartphone permet de piloter à distance d'autres équipements de la marque, comme un climatiseur. Pour le coréen, c'est aussi un moyen de verrouiller son écosystème et de fidéliser ses clients. Enfin, après que Sony a ouvert la voie du smartphone résistant à l'eau avec son Xperia Z1 et maintenant avec le Z2, Samsung a lui aussi choisi de faire de son Galaxy S5 un téléphone résistant à l'eau et à la poussière. Le développement de nouveaux usages implique que les terminaux résistent mieux aux accidents de la vie! En outre, le cycle de renouvellement des smartphones s'est allongé, ce qui nécessite aussi de disposer d'appareils moins fragiles. Soucieux de s'adresser à tous les marchés et d'offrir toutes les fonctionnalités disponibles, Samsung a aussi intégré à son Galaxy S5 un capteur d'activité, pour mesurer son activité physique et même un capteur de rythme cardiaque. Néanmoins, toutes ces fonctions peuvent s'avérer très gourmandes en énergie. Pour pallier ce défaut potentiel, Samsung a inventé «l'ultra power saving mode» (économiseur d'énergie). Ce mode met en veille les fonctions les plus gourmandes en énergie et fait basculer l'écran du terminal en noir et blanc. Il démontre aussi les limites de l'exercice. À trop vouloir en faire, Samsung prend le risque de tomber en panne de batterie.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA RÉUNION DU G 20

Les pays du G20 réunis ce week-end à Sydney ont mis l'accent sur la croissance! Mais l'Ukraine, sur laquelle s'opposent Occidentaux et

Moscou, n'apparaît pas dans le communiqué final. Un accord sur les grands thèmes généraux en quelque sorte, mais pas sur des problèmes précis... Les pays membres du G20, qui représentent 85% de l'économie mondiale, se sont fixé pour objectif de doper la croissance de deux points de pourcentage supplémentaires d'ici à 2018, en "développant des politiques ambitieuses mais réalistes". "Cela représente plus de 2.000 milliards de dollars en termes réels et permettra la création de nombreux emplois", ont souligné les ministres des Finances et les banquiers centraux lors de cette réunion préparatoire au sommet des chefs d'Etat, qui se tiendra en novembre à Brisbane (Australie). "Cela permet de mesurer le chemin parcouru" depuis la crise financière, a noté le ministre français, Pierre Moscovici, se voulant positif. "En 2010, on s'était engagé dans la réduction des déficits, en 2012, on parlait de la survie de la zone euro", a-t-il rappelé. "Aujourd'hui, on parle de la croissance". Dans un geste à l'égard des pays émergents, qui s'inquiètent des effets collatéraux de la sortie de la Fed de sa politique monétaire ultra-accommodante, les banques centrales du G20 renouvellent leur engagement à "calibrer avec attention et à communiquer clairement" sur leur politique monétaire. Elles veilleront "à l'impact" de leurs décisions "sur l'économie mondiale". La fin progressive du programme de soutien de la Réserve fédérale américaine a provoqué un début de rapatriement des capitaux vers les Etats-Unis, depuis les pays émergents, provoquant une chute de leurs devises. La directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, a souligné "la bonne coopération induite par cette réunion", que certains prédisaient tendue en raison des plaintes des pays émergents. Le G20 a par ailleurs franchi une nouvelle étape dans la lutte contre l'évasion fiscale en approuvant la norme d'échange automatique de données fiscales conçue par l'OCDE, et que plus de 42 pays se sont engagés à appliquer. Cette norme va "renforcer la coopération fiscale internationale, placer les gouvernements sur un pied d'égalité lorsqu'ils cherchent à protéger l'intégrité de leur système de taxation et (permettre) la lutte contre l'évasion fiscale", selon le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría. La mise en place de cette norme doit démarrer fin 2015.

UN CARDINAL HAÏTIEN À ROME

L'Évêque du diocèse des Cayes, Mgr Chibly Langlois, a officiellement été investi cardinal samedi au cours d'une cérémonie présidée par le Pape François au Vatican. Le pape émérite, Benoît XVI, a surpris, en assistant à l'événement dans la Basilique Saint-Pierre-de-Rome. Il a été chaleureusement applaudi, et s'est assis au premier rang des cardinaux. Mgr Langlois fait partie d'un groupe de 19 nouveaux cardinaux nommés en janvier dernier par le souverain pontife. Il est toutefois le seul provenant des Caraïbes. À 56 ans, il devient le premier cardinal haïtien de l'histoire de l'église. Chibly Langlois est né à la Vallée de Jacmel est évêque catholique des Cayes depuis août 2011. Il a été ordonné prêtre le 22 septembre 1991 pour le diocèse de Jacmel. Il est consacré le 22 septembre 1991 par Mgr Hubert Constant, son prédécesseur, premier évêque du diocèse de Fort-Liberté. Le 8 avril 2004 le pape Jean-Paul II le nomme évêque de Fort-Liberté. Le 15 août 2011 il est transféré aux Cayes et est devenu président de la Conférence épiscopale d'Haïti (Ceh) pour un mandat de trois ans.

FIN DU 20^e CONGRÈS DE LA CENTRALE DES TRAVAILLEURS DE CUBA

Le 20^e Congrès de la Centrale des Travailleurs de Cuba s'est terminé ce samedi par une séance plénière de discussion des objectifs qui régiront le travail syndical jusqu'en 2021. La CTC regroupe quelque 3 millions 500 000 employés. Les conclusions des débats de la séance préalable sont également présentées, ainsi que le Conseil National qui vient d'être élu. Parmi les thèmes abordés par les délégués se font remarquer le fonctionnement des syndicats, leur travail sur le plan politique et idéologique, l'efficacité économique et l'attention aux travailleurs. L'importance des assemblées des membres des syndicats, le rôle des travailleurs cubains dans le processus de transformations économiques et leur responsabilité dans la production de biens et des services ont également été débattus. Lors de la séance d'hier, les nouveaux statuts de l'organisation ont été adoptés après l'inclusion des propositions faites lors des assemblées à la base et des modifications suggérées par les délégués. Marino Murillo, vice président du Conseil des Ministres a déclaré que l'unification

monétaire à Cuba est irréversible. Il a assuré que l'économie nationale restera socialiste et que l'État en aura la suprématie. Il a signalé qu'il faut construire une société prospère et soutenable pour pouvoir couvrir les besoins de la population et avancer dans le développement du pays. Il a signalé que pour répartir les richesses il faut d'abord en produire. Il a insisté sur le fait que le travail est appelé à être la principale source de revenus de la famille. Marino Murillo, qui préside la Commission d'implémentation des grandes lignes de la politique économique et sociale, adoptées par le Congrès du PCC a fait savoir que cette année et en 2015 il faudra faire face à des problèmes plus complexes comme la double monnaie et la restructuration monétaire. Prenant la parole à la séance plénière de vendredi du 20^e Congrès de la CTC, la Centrale des Travailleurs de Cuba, auquel ont assisté 1200 délégués Marino Murillo a donné une information détaillée sur la mise en application de 313 grandes lignes. "Actuellement nous avons à Cuba deux monnaies et deux politiques de change, situation qu'il faut résoudre- a déclaré Marino Murillo, faisant référence à l'existence du peso cubain et du Peso convertible, la devise qui circule à l'intérieur du pays. Marino Murillo a admis que l'unification monétaire ne va pas résoudre les problèmes de l'économie , mais l'augmentation de la production. Il a signalé que le pays continue d'importer un grand nombre d'aliments dont 50% pourraient être produits dans le pays. Marino Murillo a signalé que la propriété sociale sur les moyens de production n'entre pas en contradiction avec d'autres formes de propriété non étatique comme le prouve l'existence de 447 000 travailleurs indépendants. Il a précisé: « Nous sommes tous co propriétaires des moyens fondamentaux de production, de telle sorte que nous sommes tous en conditions d'égalité en ce qui concerne les besoins vitaux pour la vie. Nous avons tous le droit à la santé et à l'éducation gratuite, mais le niveau de vie et le niveau de satisfaction des besoins devra dépendre du travail apporté, c'est un concept que nous sommes en train de récupérer dans le cadre de l'actualisation de notre modèle économique. » Il a signalé qu'il faut changer beaucoup de choses. Il a avoué que le manque de facultés de l'entreprise étatique socialiste à l'heure actuelle, l'empêche d'être efficace. « Elle manque d'autonomie, de faculté, d'accès à temps aux ressources minimales pour produire. C'est pour cela que ce système d'entreprises traverse des difficultés à l'heure actuelle. Le problème ne se trouve pas dans la relation de propriété, mais dans la façon de rendre efficace cette propriété. Nous sommes les propriétaires

des moyens de production, nous devons les faire produire efficacement ». Se référant au rythme de croissance du PIB, Marino Murillo a signalé : « Cela fait 5 ans, le PIB dépendait essentiellement des services, ces deux dernières années, c'est l'industrie de la manufacture qui connaît une croissance, c'est bien. Cela veut dire que nous sommes en train de produire des biens.

UKRAINE,

L'UKRAINE APRES?

Au-delà du calme et de la joie des opposants, le bouleversement complet du paysage politique de l'Ukraine pose deux questions de fond. Comment l'Ukraine peut-elle éviter la banqueroute ? Ne risque-t-elle pas une partition de facto entre l'Ouest ukrainophone, plus tourné vers l'Europe, et l'Est russophone ? Des élections présidentielles anticipées seront convoquées en mai. Une nouvelle ère s'ouvre à partir de ce dimanche pour l'Ukraine après la folle journée de la veille, marquée par la destitution par le Parlement du président Viktor Ianoukovitch et la libération de l'opposante et égérie de l'ex-révolution orange Ioulia Timochenko. Tôt dans la matinée, le centre de Kiev semble renouer avec un semblant de calme, tandis que l'on ignore toujours où se trouve l'ex-président destitué. Sur la Maïdan (place de l'Indépendance), l'heure est au soulagement et au recueillement. Quelques centaines de personnes y étaient rassemblées ce dimanche, chantant l'hymne national. D'autres déambulent des fleurs à la main, ou prennent des photos des barricades. Des opposants casqués sirotent du thé autour des braseros. A proximité, les magasins, restés fermés ces derniers jours, ont rouvert ce dimanche. Les affrontements ont fait près de 80 morts cette semaine. Mais si l'extrême tension des derniers jours est retombée et que les messages de sympathie affluent du monde entier - Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, a publié un communiqué saluant la libération-surprise de l'opposante Ioulia Timochenko et appelant au maintien du calme en Ukraine -, les inquiétudes au sujet de ce pays de 46 millions d'habitants situé à moins de trois heures de Paris restent vives. L'Ukraine est en effet profondément divisée et se trouve au bord de la faillite. L'Ukraine s'est du coup imposée comme thème lors de la réunion du G20 dimanche à Sydney: "Plusieurs pays se sont mis d'accord pour évoquer leur soutien" à l'Ukraine, a déclaré le ministre français de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici.

Les bouleversements de samedi risquent fort de remettre en cause la promesse par la Russie d'un crédit de 15 milliards de dollars, dont seuls 3 milliards ont été versés, et d'un important rabais sur le prix du gaz. Les Européens ont promis une assistance financière beaucoup plus modeste, d'environ 610 millions d'euros! Le ministre britannique des Affaires étrangères William Hague a indiqué s'être entendu avec son homologue allemand afin de faire pression pour le déblocage d'une "aide financière vitale du Fonds monétaire international". Plus encore que de la banqueroute, la communauté internationale redoute dans l'immédiat que la crise n'ait encore creusé le fossé entre l'Est russophone et russophile, majoritaire, et l'Ouest nationaliste et ukrainophone. Sous le règne de l'Union soviétique, les russes ont immigré en masse dans l'est du pays, qui a fait l'objet d'une rapide industrialisation. L'Ouest est historiquement plus tourné vers la Pologne. Le Premier ministre polonais Donald Tusk, en première ligne, estimait d'ailleurs samedi soir qu'il existait des forces menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La menace de partition du pays n'est pas un vain fantasme. A Kharkov, des responsables locaux des régions pro-russes de l'est ont immédiatement remis en cause samedi la "légitimité" du Parlement ukrainien, qui selon eux travaille actuellement "sous la menace des armes". "L'intégrité territoriale et la sécurité de l'Ukraine se trouvent menacées", ont-ils estimé. Alarmés, la chancelière allemande Angela Merkel et le président russe Vladimir Poutine ont d'ailleurs souligné ce dimanche l'importance pour l'Ukraine de préserver son intégrité territoriale, lors d'un entretien téléphonique, a indiqué le porte-parole du gouvernement allemand. Une partition de l'Ukraine ou le "retour de la violence" ne sont dans l'intérêt ni de l'Ukraine, ni de la Russie, ni de l'Union européenne, ni des Etats-Unis, a également assuré une proche conseillère de Barack Obama, Susan Rice. La conseillère du président américain pour les questions de sécurité nationale souligne en outre que la Russie commettrait une "grave erreur" en envoyant ses forces armées en Ukraine. Le paysage politique de l'Ukraine a été totalement transformé avec la libération de l'ex-Premier ministre Ioulia Timochenko, 53 ans, emprisonnée depuis 2011. Elle apparaît dès à présent comme une candidate de poids à l'élection présidentielle anticipée fixée au 25 mai. A peine sortie de prison, elle s'est rendue sur la Maïdan où elle a salué les "héros" de l'Ukraine et leur a demandé de poursuivre le combat. "Si quelqu'un vous dit que c'est terminé et que vous pouvez rentrer chez vous, n'en croyez pas un mot, vous devez finir le travail", leur a-t-elle

lancé. Mais les sceptiques n'ont pas oublié ses excès ainsi que sa gestion erratique et autoritaire quand elle était Premier ministre. Ioulia Timochenko a 'ailleurs déclaré qu'elle n'était pas intéressée par un nouveau poste de Premier ministre en Ukraine, dans un message publié sur le site internet de son parti. Sa libération immédiate avait été votée samedi par le Parlement. Peu après, les députés votaient ce qu'ils ont présenté comme une vacance du pouvoir justifiant une destitution de facto du chef de l'Etat et l'organisation d'une présidentielle anticipée. "Le président Ianoukovitch s'est écarté du pouvoir et ne remplit plus ses fonctions", affirme la résolution adoptée par le Parlement. L'intéressé, élu en 2010 et dont le mandat court jusqu'en mars 2015, a cependant assuré qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner. "Le pays assiste à un coup d'Etat (...) Je suis un président élu de manière légitime", a-t-il souligné dans une allocution télévisée non datée, diffusée par une chaîne régionale à Kharkov. Selon le nouveau président du Parlement, Olexandre Tourtchinov, qui va assurer la présidence par intérim du pays, Viktor Ianoukovitch aurait tenté samedi de fuir en Russie à bord d'un avion mais en a été empêché par les gardes-frontières. Ces derniers ont indiqué par la suite que le président avait tenté en vain de les corrompre pour qu'ils laissent son avion décoller.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Début de semaine en berne pour les marchés asiatiques, où le spectre d'une crise immobilière chinoise fait son grand retour... A Tokyo, l'indice Nikkei a terminé la séance en baisse de 0,19%, tandis qu'à Hong Kong, l'indice Hang Seng perd 1% en séance, le Shanghai composite abandonne 1,8%, Taiwan cède 0,5% et Séoul recule de 0,4%. Enfin, Sydney parvient à se maintenir à l'équilibre (+0,03%), de même que Singapour (+0,05%) alors que l'indice BSE Sensex gagne 0,3% en matinée à Bombay. Vendredi à Wall Street, les marchés avaient fini sur une note terne, le Dow Jones cédant 0,2% et le Nasdaq 0,1%. Ce matin en Asie, les investisseurs se focalisent sur le marché immobilier chinois, après la publication

d'un article du 'Shanghai Securities News' faisant état d'hésitations de la part des grandes banques publiques en matière de crédits hypothécaires. Les banques s'inquièteraient d'un retournement à la baisse du marché immobilier, selon le journal... D'autre part, les statistiques immobilières ont montré ce matin que les prix des logements ont continué à progresser en janvier, mais que le rythme de hausse s'est ralenti pour la première fois depuis un an dans les grandes villes chinoises. Dans ces conditions, le secteur foncier et immobilier est en berne ce matin sur les marchés chinois : -8% pour Poly Real Estate Group, -6,5% pour China Vanke et -10% pour Gree Real Estate à Shanghai, tandis qu'à Hong Kong, Agile Property Holdings perd 5,4% et Evergrande Real Estate Group chute de 4%.

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé sa course en nette hausse ce lundi, malgré la publication des quelques statistiques économiques décevantes. Les indices américains ont tout de même abandonné une partie de leurs gains à l'approche de la clôture, le S&P500 échouant d'ailleurs de justesse à enregistrer un nouveau record historique. Du côté des sociétés, les opérateurs ont suivi de près aujourd'hui les titres BlackBerry, Men's Wearhouse, Jos. A Bank, RF Micro Devices, Netflix, eBay ou encore Groupon après sa spectaculaire chute de vendredi... Le DJIA a clôturé en progression de 0,66% à 16.209 pts, le Nasdaq a gagné 0,69% à 4.293 pts, sur des niveaux pas revus depuis septembre 2000, et le S&P500 a progressé de 0,62% à 1.848 pts. L'indice d'activité nationale américaine de la Fed de Chicago pour le mois janvier 2014 est ressorti négatif à -0,39, contre -0,03 en données révisées pour décembre 2013. L'indice Markit PMI américain des services est ressorti à 52,7 en février (première estimation), contre 56,7 le mois précédent. L'indice, perturbé par les mauvaises conditions météo qui ont frappé le Nord-Est des Etats-Unis ces dernières semaines, retombe ainsi sur un plancher de quatre mois.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en nette hausse lundi - avec un CAC 40 à un nouveau record de près de cinq ans et demi - poursuivant leur "rally" de février, après une nouvelle amélioration de l'indice Ifo du climat des affaires en Allemagne à son meilleur niveau en deux ans et demi. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en

hausse de 0,87% à 4.419,13 points, à son plus haut niveau de clôture depuis début septembre 2008. Le Footsie britannique, en hausse pour la septième séance d'affilée, a pris 0,41% et le Dax allemand 0,54%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a gagné 0,82% et le FTSEurofirst 300 0,47%, tout près d'un record de clôture de près de six ans. Madrid a mené la hausse avec un gain de 1,21% après le relèvement vendredi soir de la note de crédit de l'Espagne par Moody's. Les marchés européens rebondissent depuis deux semaines et demi, soutenus par la perspective d'une reprise de la croissance et des bénéfices cette année. "Les perspectives en matière de résultats de sociétés, soutenues d'abord par les exportations et maintenant par une reprise de la demande intérieure, s'améliorent", note Ann Steele, gérante chez Threadneedle Investments. "La confiance du consommateur est en hausse et les pays qui ont accepté de mettre en oeuvre des réformes difficiles en profitent en termes de croissance."

CHANGE

L'euro repartait en légère baisse face au dollar lundi, dans un marché hésitant, ne parvenant pas à tirer profit de façon pérenne d'un bon indicateur allemand au début d'une semaine chargée en données macroéconomiques américaines. Vers 14H00 GMT, l'euro valait 1,3717 dollar, contre 1,3738 dollar vendredi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait également face à la devise nipponne, à 140,53 yens contre 140,86 yens vendredi soir. Le dollar était stable face à la monnaie japonaise, à 102,45 yens comme vendredi. Vers 14H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à l'euro, à 82,61 pence pour un euro, et baissait un peu face au dollar, à 1,6604 dollar pour une livre. La devise helvétique baissait un peu face à l'euro, à 1,2208 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8900 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint vers 09H00 GMT 0,8853 franc, son niveau le plus fort depuis fin décembre. La devise chinoise a terminé à 6,0976 yuans pour un dollar - son niveau le plus faible en clôture depuis début novembre - contre 6,0912 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1.333 dollars au fixing du matin - avant de monter vers 11H10 GMT à 1.336,99 dollars, son plus haut niveau depuis fin octobre - contre 1.323,25 dollars vendredi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont fini en hausse lundi à New York, bénéficiant d'anticipations d'une nouvelle hausse de la demande en produits pétroliers avant une nouvelle vague de froid aux Etats-Unis et de tensions géopolitiques. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril s'est apprécié de 62 cents, à 102,82 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance a terminé à 110,64 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 79 cents par rapport à la clôture de vendredi. Les cours de l'or noir américains ont continué à bénéficier en ce début de semaine de fortes anticipations d'une hausse de la demande en produits distillés, dont le fioul de chauffage, alors que se profile une nouvelle vague de froid aux Etats-Unis. Une tempête hivernale frappera très certainement le nord-est (des Etats-Unis) mercredi et devrait le recouvrir de quelques centimètres de neige, a noté Bob Yawger, de Mizuho Securities. Or, les réserves de brut au terminal pétrolier de Cushing (Oklahoma, centre-sud), qui servent de référence aux prix du WTI, sont déjà actuellement en baisse de quelque 14,8 millions de barils, à 35,9 millions de barils, par rapport à l'année dernière à la même époque, a-t-il fait remarquer, citant les chiffres du dernier rapport hebdomadaire du ministère américain de l'Energie (DoE). Les investisseurs anticipent une nouvelle baisse de ces stocks cette semaine, ce qui soutenait les prix. D'autre part, les cours du brut sont aussi soutenus par des facteurs géopolitiques qui prennent de l'ampleur un peu partout dans le monde, notait Phil Flynn de Price Futures Group.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

EN CAS DE CONTRÔLE , LES POUVOIRS D'INVESTIGATION DE L'URSSAF

Les agents chargés du contrôle des cotisations du régime général de sécurité sociale ont un droit d'entrée et de visite chez l'employeur contrôlé mais doivent préalablement lui annoncer la date de leur première visite dans les locaux par l'envoi d'un avis de contrôle. La présence de l'employeur lors du contrôle est

recommandée mais pas exigée, y compris lors de l'audition de ses salariés (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 7 novembre 1997). Néanmoins, en l'absence de l'employeur et de tout salarié de l'entreprise, l'Urssaf doit prouver que le caractère contradictoire du contrôle a été respecté (décision de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation du 10 juin 2003).

La communication des documents

Les inspecteurs du recouvrement sont en droit d'exiger à tout moment la communication du double des bulletins de paie, ainsi que la présentation de tout document, comptable ou non, et l'accès à tout support d'information nécessaire à l'exercice de leur contrôle. Si l'employeur est absent, les agents de contrôle ne peuvent pas rechercher eux-mêmes ces documents et les saisir, sous peine de nullité du contrôle (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 5 décembre 1991). Lorsque la tenue et la conservation de ces documents et informations sont réalisées par des moyens informatiques, les agents de contrôle peuvent utiliser le matériel informatique de l'employeur pour mettre en œuvre des traitements automatisés mais seulement avec son accord. Si l'employeur s'y oppose, il doit alors mettre à disposition de l'agent de contrôle les copies de ces documents.

Les investigations auprès des tiers

Les agents de contrôle ne peuvent pas demander des documents à un tiers sans les avoir demandés préalablement à l'employeur. Ainsi, ils ne peuvent pas interroger les entreprises clientes du cotisant, par exemple en leur envoyant un questionnaire (décision de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation du 9 juillet 2009). Toutefois, si les éléments relevés en comptabilité sont insuffisants, si l'employeur contrôlé refuse de fournir des informations ou documents, ou en cas de doute sur la validité ou l'authenticité des pièces fournies, les agents de contrôle peuvent, sans que s'y oppose le secret professionnel, obtenir communication de documents ou d'informations directement auprès de personnes physiques ou morales entretenant ou ayant entretenu des relations professionnelles avec l'employeur contrôlé (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 20 mars 2008).

L'audition des salariés de l'entreprise

Les agents de contrôle peuvent interroger les personnes rémunérées par l'entreprise, notamment pour connaître leurs nom et adresse, la nature des activités qu'elles exercent et le montant de leurs rémunérations, y compris les avantages en nature. Les salariés peuvent être entendus dans l'entreprise mais également sur leurs lieux de travail à condition que cette audition ne perturbe pas la bonne marche de l'entreprise ou l'activité du salarié interrogé. Ainsi, l'audition de salariés sur un des chantiers d'une entreprise est valable, même si l'avis de contrôle adressé à l'employeur vise une vérification effectuée au siège social de l'entreprise. Les agents de contrôle peuvent également entendre les salariés d'un groupement d'intérêt économique, chargés de la tenue et de la comptabilité de la paie des membres de ce groupement, dans le cadre du contrôle de l'un d'entre eux. En revanche, ils ne peuvent pas interroger les salariés ou un membre de leur famille à leur domicile ou dans les locaux de l'Urssaf, ni leur envoyer un questionnaire à domicile. Une audition irrégulière entraîne la nullité du redressement même si d'autres éléments réguliers suffisent à établir l'infraction (décision de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation du 11 octobre 2005).

Des pouvoirs plus étendus en cas de travail dissimulé

Dans le cadre de la répression du travail dissimulé, les agents de contrôle peuvent entendre, en quelque lieu que ce soit (y compris donc au domicile), sous réserve de leur consentement, tout employeur et toute personne rémunérée ou présumée être rémunérée par l'employeur afin de connaître la nature de ses activités, ses conditions d'emploi et le montant des rémunérations s'y rapportant. L'envoi d'un questionnaire au domicile des salariés est également possible (Décision de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation du 17 février 2001).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % sur un mois ; 0,0 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) En décembre 2013:67 800 (+2,3% sur un

an).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 (12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AIDEZ NOUS
À DIFFUSER LA NATION

"